

COMMUNE DE CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ASSAINISSEMENT

L'article L2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, universalité, unité budgétaire, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte financier unique.

Le compte financier unique présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	26 224,13	0,00	48 855,14	0,00	75 079,27
Opérations exercice	28 538,30	11 225,49	6 416,67	20 257,21	34 954,97	31 482,70
Total	28 538,30	37 449,62	6 416,67	69 112,35	34 954,97	106 561,97
Résultat de clôture		8 911,32		62 695,68		71 607,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	3 200,00	0,00	3 200,00	0,00
Total cumulé	0,00	8 911,32	3 200,00	62 695,68	3 200,00	71 607,00
Résultat définitif		8 911,32		59 495,68		68 407,00

Les résultats de clôture de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

	Report exercice N-1	Exercice N	Cumulé
Résultat de fonctionnement	26 224.13	- 17 312.81	8 911.32
Résultat d'investissement	48 855.14	13 840.54	62 695.68
Résultat global de clôture	75 079.27	- 3 472.27	71 607.00

Les Restes à réaliser :

Des dépenses et recettes ont été engagées mais non réalisées sur 2025, elles sont rattachées et financées sur les résultats de clôture de l'exercice 2025 et apparaîtront en report sur le Budget 2026.

RESTES A REALISER	DEPENSES	RECETTES
Investissement	3 200,00	0.00

Le Compte Financier Unique 2025 a été voté le 20 Février 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité, d'un côté, la gestion des affaires courantes (Section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses Fonctionnement

	PREVISIONS		REALISATIONS	
	2025		2025	
022 - Dépenses imprévues	132.13		0.00	
023 - Virement à la section d'investissement	0.00		0.00	
011 Charges à caractère général	10 261.00		3 116.77	
61 – Services extérieurs (Réparations, entretien, assurance, analyses)	7 095.00		1 924.20	
62 -Autres services extérieurs Contrôles SPANC CPIE + Frais bancaires	2 466.00		836.89	
63 Impôts, taxes et versements	700.00		335.68	
012 Charges de personnel, frais assimilés	2 356.00		2 355.12	
014 Atténuation de produits	3 775.00		2 809.20	
70 – Reversement Agence de l'eau	676.00		10.25	
65 - Non-valeur et créances éteintes	50.00		0.00	
66 - Intérêt emprunt – ICNE n-1	2 799.00		2798.95	
67 -Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs)	50.00		0.00	
68 - Provision pour dépréciation	200.00		0.00	
042 - SECTION À SECTION (op. d'ordre) 68 - Amortissement investissements	20 258.00		20 257.21	
TOTAUX	36 782.13		28 538.30	

Recettes Fonctionnement

	PREVISIONS		REALISATIONS	
	2025		2025	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	26 224.13		26 224.13	
70 - VENTES PROD. Eau Assainie, Abonnements, Redevance agence de l'Eau, Participation frais SPANC	7 840.00 6 840.00 0.00 1 000.00		8 150.58 7 053.10 585.68 511.80	
74 – Subventions Communale	0.00		0.00	
75 - FCTVA Fonctionnement N-1	328.00		385.42	
78 – Reprise amortiss, dépréciation et provisions	0.00		300.00	
042 - SECTION À SECTION (Op. d'ordre) 77- Amortissement subventions investissements	2 390.00		2 389.49	
TOTAUX	36 782.13		37 449.62	

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses Investissement

	PREVISIONS	REALISATIONS
	2025	2025
020 - Dépenses imprévues	0.00	0.00
001 – Solde d'exécution Sect investissement	0.00	0.00
21 – Immobilisations corporelles	62 695.14	0.00
16 – Emprunt et dettes	4 028.00	4 027.18
13 - Subvention d'investissement		
040 - SECTION À SECTION (Op. d'ordre)		
Amortissement subventions	2 390.00	2 389.49
TOTAUX	69 113.14	6 416.67

Détail du Chapitre 21

Chapitre	Réalisations 2025	Montant
000.21	Néant	

Recettes Investissement

	PREVISIONS	REALISATIONS
	2025	2025
001 - Solde d'exécution section d'investissement	48 855.14	48 855.14
021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00
10 – Dotations, fonds divers, réserve	0.00	0.00
10222 -FCTVA (Investissements N-1)		
1068 - Réserve		
28 - Amortissement des immobilisations		
040 - SECTION À SECTION (Op. d'ordre)		
Amortissement investissements	20 258.00	20 257.21
TOTAUX	69 113.14	69 112.35

III – LA DETTE

Afin de financer la création d'une nouvelle station d'épuration et avec l'extension de son réseau à Saint-Mathurin, un emprunt a été souscrit pour un montant de 102 000.00 € sur 20 ans (taux fixe de 3 %). Le versement des fonds a eu lieu le 01.12.2022. La première échéance de remboursement de cet emprunt a été en 2023.

SERVICE ASSAINISSEMENT DE CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL**EVOLUTION DE LA DETTE 2023 - 2042**

	Dette	Capital remboursé	Intérêts
2023 :	0,00	3 796,00	2 548,60
2024 :	98 204,00	3 909,88	2 946,12
2025 :	94 294,12	4 027,18	2 828,82
2026 :	90 266,94	4 147,99	2 708,01
2027 :	86 118,95	4 272,43	2 583,57
2028 :	81 846,52	4 400,60	2 455,40
2029 :	77 445,92	4 532,62	2 323,38
2030 :	72 913,30	4 668,60	2 187,40
2031 :	68 244,70	4 808,66	2 047,34
2032 :	63 436,04	4 952,92	1 903,08
2033 :	58 483,12	5 101,51	1 754,49
2034 :	53 381,61	5 254,55	1 601,45
2035 :	48 127,06	5 412,19	1 443,81
2036 :	42 714,87	5 574,55	1 281,45
2037 :	37 140,32	5 741,79	1 114,21
2038 :	31 398,53	5 914,04	941,96
2039 :	25 484,49	6 091,47	764,53
2040 :	19 393,02	6 274,21	581,79
2041 :	13 118,81	6 462,44	393,56
2042 :	6 656,37	6 656,37	199,69
	0,00	102 000,00	34 608,66

IV – LE PERSONNEL :

Ce service fonctionne avec le personnel rémunéré par le Budget Communal.

Un transfert de charge a été prévu suivant la délibération n°2018-04 du 09.01.2018 et n°054-2024 du 13.09.2024.